



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

15 avril 2016

Information financière pro forma : l'AMF consolide sa doctrine

Afin d'améliorer la lisibilité et la clarté de sa doctrine, l'Autorité des marchés financiers (AMF) consolide, dans un seul document (DOC-2013-08), les éléments de doctrine sur l'information financière pro forma.

Qu'est-ce que l'information pro forma ?

L'information pro forma vise à donner au lecteur, qu'il soit investisseur ou actionnaire, l'impact qu'aurait eu une opération financière (ex : acquisition, cession, etc.), objet de l'information pro forma, sur les états financiers historiques d'une société, si cette opération s'était produite à une date antérieure à sa survenance réelle. Une telle information a, notamment, pour objet d'aider le lecteur dans ses analyses des perspectives futures de la société à périmètre et méthodes comptables constants.

Un document unique sur l'information pro forma

La mise à jour de la recommandation DOC-2013-08 a pour objectif de consolider, dans un même document, l'ensemble des textes de doctrine existant sur le sujet des informations pro forma, principalement, en y intégrant :

- la recommandation DOC-2013-01 sur l'incidence du changement de date de clôture en matière d'information financière pro forma, et



- le contenu de l'ancienne instruction DOC-2007-05 sur les rapports financiers annuels (RFA) ou semestriels (RFS), après l'avoir transformé en une recommandation.

A l'occasion de ces travaux, l'AMF a également clarifié l'utilisation qui peut être faite, en cas de cession, des informations qui sont déjà communiquées dans les états financiers en application des normes comptables.

En savoir plus

- ↘ [Recommandation DOC-2013-08 sur l'information financière pro forma](#)

Mots clés

EVOLUTION RÉGLEMENTATION

SUR LE MÊME THÈME

 [S'abonner à nos alertes et flux RSS](#)

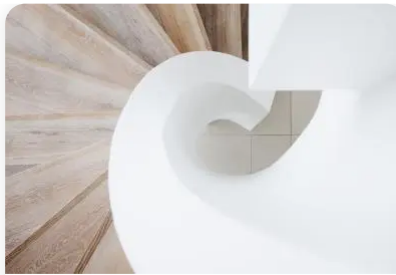


COMMUNIQUÉ AMF

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

16 octobre 2025

L'AMF annonce de nouvelles mesures pour faciliter l'accès à la cotation



ARTICLE

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

16 octobre 2025

L'AMF fait évoluer sa doctrine et sa pratique afin de moderniser et de rendre plus attractif le processus d'IPO en France



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

14 octobre 2025

Arrêté des comptes 2025 : l'AMF alerte sur les points de vigilance et livre ses recommandations



Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02